



Règlement de pêche de l'étang de la Sagne 2026

Ouverture de la pêche **le samedi 21 MARS 2026**

Fermeture de la pêche **le dimanche 1^{ER} NOVEMBRE 2026**

JOURS DE PÊCHE:

avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre
OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	Fermeture le 26
Tous les jours sauf le MARDI	Tous les jours sauf le MARDI	Tous les jours sauf le MARDI	Tous les jours	Tous les jours	Tous les jours sauf le MARDI	Tous les jours sauf le MARDI

Ouverture : ½ heure avant le lever du soleil. Fermeture : ½ heure après le coucher du soleil.

A partir du 21 mars jusqu'au 30 juin et du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2026 l'étang est ouvert tous les jours sauf le mardi, et il sera ouvert tous les jours en juillet et août.

A noter : L'étang sera fermé les jours de lâchers de truites, à savoir : **les vendredis 03 avril, 17 avril et le jeudi 30 avril 2026.**

VENTE DES CARTES

La vente des cartes s'effectuera **prioritairement à l'étang : référents à contacter :**

- Jean Marc TREMOUILLE / 06.50.85.17.19
- Sébastien PINEL/ 06.69.66.35.80
- Pascal RENARD/ 06.19.50. 74. 37
- Maxime DUCHIER/ 06.40.05.18.81

et à partir du mois d'avril 2026:

- **Sauret Besserve : Mairie** /aux horaires d'ouverture (les mardis et mercredis toute la journée et le vendredi de 15 h 00 à 18 h 00).
- **Les Ancizes : Restaurant Le Selena 4 rue des écoles** / Jonathan HUMBERT/du mercredi au samedi aux horaires d'ouverture (du mercredi au samedi entre 12h/14h et 18h30/21h30).
- **A St Gervais d'Auvergne** : Bureau de tabac/ Agnès CHAMBON/ rue Mercière/du lundi au samedi de 7h30-12h30 et de 14h30 à 19h et le dimanche de 8h à 12h).
- **A St Georges de Mons** : Fleuriste Eglantine/Josiane THOMAS/avenue de la Libération/ du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche de 9h à 12h.

TARIFS 2026

Cartes	Tarifs	Nombre de lignes
Annuelles adulte	70 euros	3 dont 1 à coup
Annuelles jeune (12 à 16 ans)	25 euros	3 dont 1 à coup
Journalières	10 euros	3 dont 1 à coup

- La pêche est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans (une ligne autorisée) accompagnés d'un adulte en possession d'une carte.

-Le nombre de cannes à pêche n'est pas cumulable avec le nombre de cartes de pêche (voir au verso règlement général).

TAILLE ET NOMBRE DE PRISES-REGLEMENT :

Espèce	Commentaires	Nombre de prises/ pêcheur
Truite		5/ jour
Tanche		5/ jour
Carpe	-Poids compris entre 2 et 5 kg- Peson conseillé -Tapis de réception et épuisette obligatoires -Hameçons sans ardillon. -Sac de conservation interdit -Tresse interdite -Amorçage graines interdit	1/ jour
Brochet	Au vif uniquement armé d'un hameçon simple	1/ an/ 70cm minimum
Perche > 200g	+ de 200 g	1/ jour
Carpe amour	Remise à l'eau obligatoire	
Sandre	Remise à l'eau obligatoire	
Tout poisson ne faisant pas la taille	Remise à l'eau obligatoire	

PÊCHE DE NUIT : 7 POSTES / tarifs et modalités d'inscription

Carte annuelle + carte annuelle nuit :	100€
Carte nuit à l'unité (détenteur de carte annuelle)	10€
Carte nuit invité occasionnel (accompagnant un pêcheur de nuit)	15€

Pêche de nuit : du vendredi 13h au dimanche soir. (Veilles jours fériés et week-ends prolongés voir avec organisateur). **Sur inscription obligatoirement :** auprès de : Jean Marc TREMOUILLE / 06.50.85.17.19

Dates:

27 au 29 mars	10 au 12 avril	24 au 26 avril	07 au 10 mai	12 au 14 juin	26 au 28 juin	10 au 15 juillet	24 au 26 juillet	07 au 09 août	21 au 23 août	04 au 06 sept	18 au 20 sept	02 au 04 octob	16 au 18 octob	30 oct au 01 nov
---------------------	----------------------	----------------------	--------------------	---------------------	---------------------	------------------------	------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------	----------------------	------------------------

REGLEMENT GENERAL :

AUTORISÉ :	INTERDIT :
- L'amorçage doit se faire de façon raisonnable	- Canotage, baignade, baignade des chiens
- Pêche à 3 lignes adultes dont 1 ligne à coup (+ 1 ligne pour enfant de moins de 12 ans)	- Sac de conservation interdit pour la carpe
- Stationnement temporaire aux abords de l'étang et sur la digue pour décharger le matériel.	- Camping (sauf pêcheurs de nuit munis d'une carte aux dates fixées sur ce document)
- Chiens tenus en laisse	- Pêche de nuit (hors dates fixées sur ce document)
- pêche à la dandine avec appâts naturels	- De rentrer dans l'eau
	- Ligne en Tresse
	- Pêche au sang
	- Pêche au leurre, à la cuillère
	- Pêche au zig
	- bateau amorceur

RECOMMANDATIONS ET SAVOIR VIVRE

- Les postes de pêche, leurs alentours et les WC, **doivent être laissés propres** : des casiers pour le verre sont à votre disposition dans les cabanes et un container à déchets est désormais en place à la sortie de l'étang, mais dans la mesure du possible, **nous vous remercions de rapporter vos déchets et vos mégots.**
- **Il est impératif de laisser un passage de circulation des véhicules TOUT AUTOUR de l'étang pour l'accès PERMANENT des secours.**
- Respectez l'environnement et aidez-nous à le préserver !

A SAURET-BESSERVE, le 23/02/2026

Le Maire

Serge COMPTE


